

RÈGLEMENT N° 2010-174

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2007-104 MODIFICATION DES USAGES ET DES NORMES D'IMPLANTATION CONCERNANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE

ATTENDU QUE le conseil, à sa séance ordinaire 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-104 intitulé « *Règlement de lotissement* »;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de Construction Goscobec pour modifier la réglementation de lotissement afin de permettre la construction de maisons en rangée de trois (3) unités ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'accéder à cette demande;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Jean-François Martin pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2010;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-104 intitulé « *Règlement de lotissement* ».
3. L'article 4.2.2 de ce règlement traitant des NORMES MINIMALES RÉGISSANT LES LOTS DESSERVIS est modifié pour introduire la classe d'usage permettant la construction de résidence unifamiliale en rangée de trois (3) unités.

De façon spécifique, le type de construction « Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités) » présenté dans le tableau de l'article 4.2.2 devient « Unifamiliale en rangée (3 à 8 unités) ».

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 12 juillet 2010
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 04 août 2010
 - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 09 août 2010
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 13 septembre 2010
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 20 septembre 2010
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 24 septembre 2010
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 6 octobre 2010
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 24 septembre 2010

Règlement n° 2010-174 (suite)

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Le

Greffière